

DES TEMPS PARTIELS DIFFERENCIÉS PAR LEURS RYTHMES DE TRAVAIL

Patrick Letrémy
Christèle Meilland
Marie Cottrell

Samos-Matisse, CNRS UMR 8595
Université Paris 1
pley,meilland,cottrell@univ-paris1.fr

Résumé : L'enquête Emploi du temps réalisée par l'INSEE en 1998–99, permet de s'interroger sur les rythmes de travail qui pèsent spécifiquement sur les emplois à temps partiel et de questionner l'homogénéité de cette forme d'emploi (toujours en terme de rythme de travail). L'utilisation de la méthode neuronale classifie l'ensemble des salariés à temps partiel selon leurs rythmes de travail hebdomadaires et met en évidence l'hétérogénéité de cette forme d'emploi. Elle se traduit dans la pluralité des groupes de salariés à temps partiel aux caractéristiques individuelles et professionnelles fortement différenciées mais aussi et surtout dans la diversité de leurs rythmes de travail hebdomadaires.

Mots-clés : Cartes de Kohonen, temps de travail, classification

1. Introduction

En 2001, 16% des actifs occupés travaillent à temps partiel contre 7,7% en 1982 (INSEE, 1982 et 2001). L'emploi à temps partiel a connu un développement sans précédent en France durant ces dernières décennies, notamment à partir de 1992 sous l'impact des mesures incitatives mises en place par les pouvoirs publics. Certes, on est encore loin d'une majorité en nombre. Pourtant, cette forme d'emploi, qu'on qualifie souvent de « particulière » (par rapport à la norme d'emploi contrat à durée indéterminée à temps complet), joue un rôle indéniable dans l'insertion des femmes sur le marché du travail. C'est désormais 30,4% des actives occupées (contre 5% des actifs occupés en 2001) qui exercent une profession à temps partiel.

Mais qui regroupe-t-on sous ce vocable « de travailleurs à temps partiel » ? En fait, les actifs à temps partiel ne constituent pas une population homogène. D'une part, à cause de la variété des motifs ou des motivations (contrainte du marché du travail, contrainte familiale, contrainte de santé, sortie du marché du travail, choix sous contrainte, non-choix, etc) qui conduisent les salariés à travailler à temps partiel et d'autre part à cause des rythmes de temps de travail de ces emplois qui sont fortement dissemblables les uns les autres. En effet, le seul point commun, en terme de temps de travail de ces emplois à temps partiel est de travailler moins que les temps complets, c'est-à-dire d'avoir une durée de travail réduite. Leurs rythmes de travail semblent eux très dissemblables.

L'enquête Emploi du temps réalisée par l'INSEE en 1998–99, (Letrémy et al., 2001, 2002) permet de s'interroger sur les rythmes de travail qui pèsent spécifiquement sur ces emplois à temps partiel et sur l'homogénéité de cette forme d'emploi (toujours en terme de rythme de travail). C'est en tout cas l'objectif des classifications neuronales que l'on a menées sur les populations salariées à temps partiel. Il s'agit alors de questionner l'homogénéité de la forme d'emploi à temps partiel quant au rythme de travail hebdomadaire et de répondre à la question suivante : les emplois à temps partiel connaissent-ils des rythmes de travail spécifiques ou uniformes ?

2. Les données

L'analyse des rythmes de travail journaliers sur une semaine a nécessité de regrouper deux fichiers issus de la même Enquête Temps de travail administrée par l'INSEE et la DARES en 1998-1999. Le premier fichier présente les caractéristiques individuelles des individus interrogés (fichier questionnaire individus), et le second présente les rythmes de l'activité professionnelle de l'individu dans une semaine.

Dans le premier questionnaire, l'objectif est de cerner d'une part les caractéristiques individuelles et d'autre part les caractéristiques professionnelles (temps de travail, rythmes de travail, activité et profession...). Une première étude « Temps de travail des formes particulières d'emploi : le cas particulier du temps partiel » (Letrémy & Cottrell, 2001, 2002) a porté sur 14 des questions posées, représentant 39 modalités, et 827 individus travaillant à temps partiel. L'outil principal de cette étude a été l'algorithme (KDISJ) dérivé de celui de Kohonen (Kohonen, 1984, 1993, 1995). La table 1 présente la liste des variables et modalités prises en compte dans ce premier travail.

Table 1 : Les variables de l'enquête individuelle

Libellé	Nom	Modalités de réponses
Nature du contrat de travail	Contrat	CDI, CDD
Sexe	Sexe	Homme, Femme
Age	Age	<25, [25, 40[, [40,50[, ≥50
Horaires de travail par jour	Horj	Identiques, Postés, Variables
Nombre de jours par semaine	Jsem	Identiques, Variables
Travail de nuit	Night	Habituellement, parfois, jamais
Travail le samedi	Sam	Habituellement, parfois, jamais
Travail le dimanche	Dim	Habituellement, parfois, jamais
Travail le mercredi	Mer	Habituellement, parfois, jamais
Possibilité d'absence	Abs	Oui sans problème, oui sous condition, non
Détermination des horaires	Det	Entreprise, choix, le salarié, autres
Temps partiel imposé	Tim	Oui (subi), non (choisi)
Connaissances des horaires du lendemain	Lend	Oui, non
Possibilité de récupération des heures	Recup	Sans objet, oui, non

Dans le second questionnaire (le semainier), l'objectif est de cerner les rythmes de travail journaliers et hebdomadaires de l'individu quart d'heure par quart d'heure. L'individu questionné remplit chaque jour une feuille en répondant pour chaque quart d'heure : avez-vous travaillé pendant ce quart d'heure ? Il indique (1) s'il travaille, (0) sinon, et ceci pour 7 jours consécutifs soit : $4 \times 24 \times 7 = 672$ quarts d'heure. L'ensemble de ces réponses constitue le « semainier ». Chaque individu est alors caractérisé par un profil de travail hebdomadaire, à valeurs binaires.

L'observation de ces rythmes de travail s'est faite sur une semaine continue. Les personnes interrogées ont répondu sur leurs horaires et durées de travail pendant sept jours consécutifs et ont ensuite renvoyé par la poste à l'INSEE le questionnaire rempli. Cette procédure doit être mentionnée dans la mesure où elle peut expliquer le manque de certains semainiers et l'imprécision de certains.

Ce regroupement de deux fichiers disjoints (statistiquement et informatiquement) a conduit à réduire le nombre d'individus étudiés¹ (semainier incomplet ou inexistant). L'analyse des rythmes de travail s'effectue uniquement sur la population salariée à temps partiel, qu'elle soit sous contrat à durée indéterminée ou sous contrat à durée déterminée. Le nombre total d'individus étudiés est donc 566 salariés qui se répartissent entre 473 contrats à durée indéterminée et 93 contrats à durée déterminée. La mixité existe mais la parité n'est pas assurée : il y a en effet 505 femmes pour 61 hommes.

¹ Par rapport à la population du départ (Letrémy & Cottrell, 2001).

Les données utilisées sont donc de deux sortes : les premières sous forme de tableaux et de valeurs tests sont issues des données du questionnaire individuel, les secondes sous forme de profils d'occupation professionnelle sont issues des données du semainier.

Dans la plupart des cas, les résultats de ces deux fichiers vont dans le même sens et les résultats du fichier individuel confirment l'analyse du semainier (ou vice versa). Mais il peut arriver de noter une divergence dans les réponses. Ces divergences et oppositions sont à mettre en relation avec la nature même des questionnaires et avec les difficultés inhérentes à la jointure des deux fichiers.

Par exemple, dans l'enquête Emploi du temps individuelle, le temps de travail peut être décrit par au moins trois voies différentes. Une estimation directe est fournie par la question « Quelle durée effective en heures travaillez-vous habituellement chaque semaine ? », les personnes devant indiquer un maximum et un minimum et « Quelle durée théorique de travail devez-vous effectuer chaque semaine (en heures et minutes) ? ». Dans le semainier, la durée du travail peut être calculée à partir des quarts d'heure de travail² au long d'une semaine dite normale.

De la même manière, les informations sur le travail de nuit, le samedi, le dimanche, le mercredi se retrouvent dans l'enquête individuelle (dans les réponses aux questions Night, Sam, Dim, Mer) mais aussi évidemment dans le semainier aux jours et heures correspondants. Il y a parfois des incohérences que nous tâcherons d'expliquer.

3. Classement des semainiers

Nous ne rappelons pas ici la définition de l'algorithme de Kohonen et ses applications en analyse de données. (Voir par exemple Cottrell et al., 1998, Cottrell & Rousset, 1997, Kaski, 1997).

On utilise³ une ficelle de Kohonen (carte uni-dimensionnelle) de 10 unités, pour classer les 566 profils hebdomadaires, formés de vecteur binaires de dimension 672. Chaque classe est alors représentée (résumée) par un vecteur code de longueur 672. L'abscisse est le temps (quart d'heure de la journée), on commence par le lundi 0h, pour aller jusqu'au dimanche minuit. L'ordonnée est un nombre compris entre 0 et 1 obtenu pour chaque quart d'heure de chaque jour de la semaine et on peut l'interpréter comme la proportion d'individus de la classe considérée travaillant à ce moment là.

On a mis en évidence Figure 1 ces 10 vecteurs codes, en séparant les jours par un trait vertical. A première vue, on s'aperçoit immédiatement que les dix classes sont bien nettes et distinctes, et que les vecteurs codes sont parfaitement ordonnés du haut (conditions de travail « normales ») vers le bas (conditions de travail « non standards »).

On procède ensuite à un regroupement de ces 10 classes par classification hiérarchique des 10 vecteurs codes. On regroupe jusqu'à un indice de 85.6% de variance expliquée en 5 super-classes. On confirme alors la qualité de l'organisation de la carte de Kohonen, puisque le regroupement se fait uniquement sur classes consécutives, et deux par deux. Ces 5 super-classes sont notées A, B, C, D, E et chacune contient deux vecteurs codes : la classe A (1 et 2), la classe B (3 et 4), la classe C (5 et 6), la classe D (7 et 8), et la classe E (9 et 10).

² Le travail professionnel rapporté à domicile est inclus mais les pauses repas et les trajets domicile travail exclus.

³ L'ensemble des programmes utilisés fait partie du logiciel écrit par Patrick Letrémy en SAS, disponible sur le site du SAMOS : <http://samos.univ-paris1.fr>.

Des temps partiels différenciés par leurs rythmes de travail

Les effectifs des 5 super classes sont bien équilibrés :

	A	B	C	D	E
Effectifs	141	100	108	110	107

On a représenté sur la figure 1 les 10 classes avec leurs vecteurs codes et indiqué dans la colonne de gauche les regroupements en super-classes.

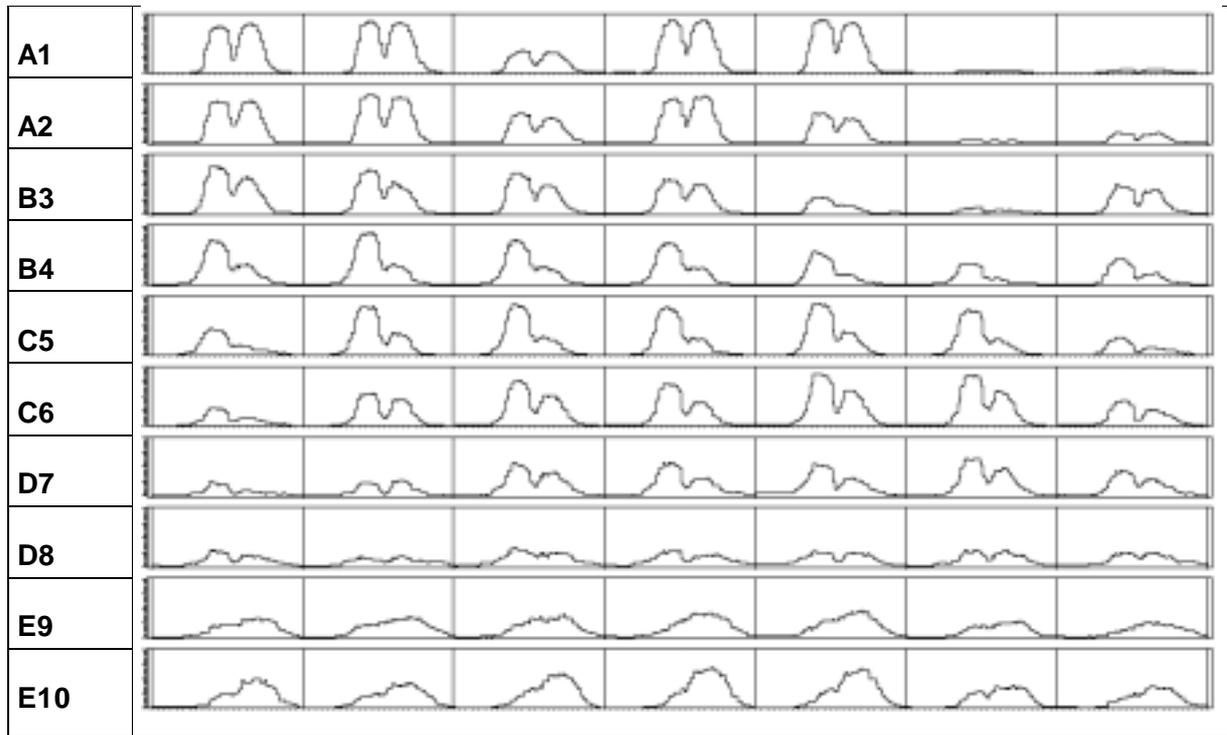


Figure 1 : Les profils des 10 classes de sémairier du lundi au dimanche, et le regroupement en super-classes.

On peut visualiser la « bonne » organisation de ces profils au moyen de la technique du « Multi Dimensional Scaling » (MDS) et ainsi retrouver la structure unidimensionnelle de la classification de Kohonen sur une ficelle de 10 unités.

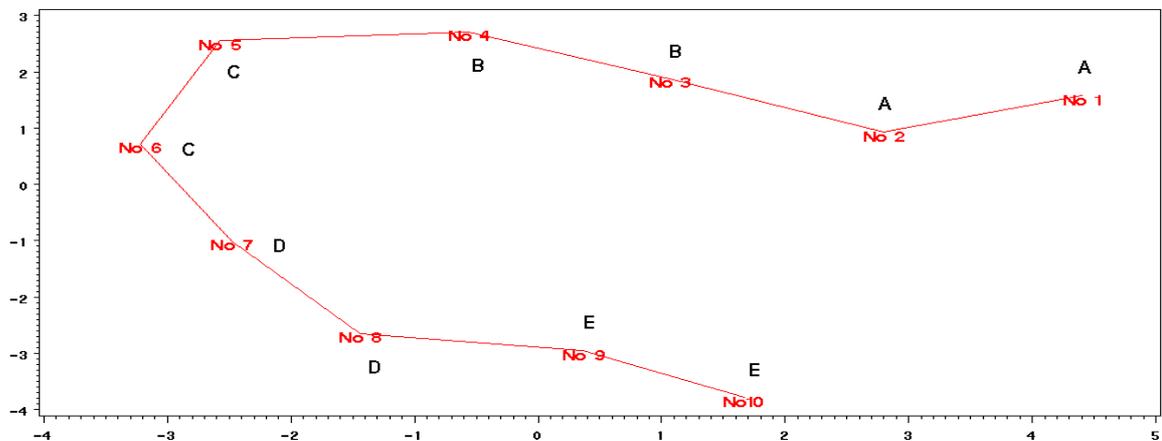


Figure 2 : Représentation des 10 vecteurs codes ou profils types selon une MDS. On observe la parfaite organisation, il n'y a aucun croisement dans la ficelle.

Des temps partiels différenciés par leurs rythmes de travail

Comme on sait identifier les individus appartenant à chacune des 5 super classes, on peut donc croiser la classification obtenue avec les 14 questions du questionnaire individuel. On commence par mettre en évidence par des tests d'indépendance du chi-deux les questions qui sont discriminantes du point de vue de la partition en 5 classes. Cela amène à retirer 3 questions, pour lesquelles les tests ne sont pas significatifs (il y a indépendance entre les modalités de classe A, B, C, D, E et les modalités de la question). On ne considère donc pas le sexe, le nombre de jours par semaine, la connaissance des horaires du lendemain.

Parmi les 11 questions à considérer, on distingue deux niveaux de description :

1) Un premier niveau complète l'information fournie par les profils types des semainiers associés aux classes A, B, C, D et E. On ne considère que les 7 questions (Contrat, Age, Horaires de travail par jour (Horj), Possibilité d'absence (Abs), Détermination des horaires (Det), Temps partiel imposé (Tim) et Possibilité de récupération des heures (Recup)) qui concernent l'âge et les conditions de travail.

2) Le second niveau fournit un contrôle de cohérence entre l'information fournie par les graphiques du semainier et celle produite par le questionnaire. Cela concerne les 4 questions relatives au travail de nuit (Nigth), du samedi (Sam), du dimanche (Dim) et du mercredi (Mer). Comme on l'a déjà mentionné, il peut y avoir divergence entre les réponses d'un individu au questionnaire et ce qui s'est passé durant la période de 7 jours où il remplit la fiche du semainier. Pour évaluer l'importance de ce problème nous avons compté les individus effectivement au travail à des heures précises, par exemple à 10 h, 16 h et 21h.

A l'aide de ce croisement restreint, on s'intéresse plus particulièrement aux pourcentages des modalités de réponses qui ont une *valeur test* strictement supérieure à 1 (c'est-à-dire celles dont le taux de réponse est plus grand dans la classe que dans l'ensemble de l'enquête). Ceci conduit à une description des 5 super classes A, B, C, D et E séparée en deux niveaux.

Table 2 : Premier niveau. Les pourcentages associés à une valeur test strictement supérieure à 1 sont en gras,

QUESTION	Modalités	A	B	C	D	E	Total
Contrat	cdi	89	87	81	83	77	84
	cdd	11	13	19	17	23	16
Age	< 25	4	4	2	9	20	8
	[25, 40 [40	33	42	40	39	39
	[40, 50 [33	35	31	29	26	31
	>= 50	23	28	25	22	15	22
Horj	identiq	52	61	59	47	36	51
	postés	1	5	2	5	7	4
	variabl	46	34	39	47	57	45
Abs	oui	77	76	69	75	76	75
	oui_ssc	15	16	18	13	7	14
	non	9	8	13	13	18	12
Det	entrep	52	64	58	65	75	62
	choix	9	7	17	12	6	10
	salarie	36	21	19	14	7	20
	autres	3	8	6	9	12	7
Tim	subi	35	51	47	62	65	51
	choisi	65	49	53	38	35	49
Recup	ss_objt	50	58	53	59	53	54
	oui	27	27	28	26	26	27
	non	23	15	19	15	21	19

On en déduit la description suivante :

Des temps partiels différenciés par leurs rythmes de travail

A : CDI, le temps partiel est choisi, absence possible sans problème ou sous condition, horaire à la carte, âge : 40% de [25, 40[, 33% de [40, 50[, et 23% de plus de 50 ans.

B : CDI, le temps partiel est choisi, horaires journaliers identiques pour 61% ou postés pour 5%, possibilités d'absence comparable à A, l'entreprise détermine les horaires mais 21% sont à la carte, la récupération des heures est sans objet pour 58% et possible pour 27%, âge : 35% de [40, 50[, et 28% de plus de 50 ans (classe plus âgée que A).

C : CDD, le temps partiel est choisi, horaires journaliers identiques, absence possible sous condition pour 18% ou impossible pour 13%, aménagement possible des horaires pour 17%, âge : 42% de [25, 40[, 31% de [40, 50[, et 25% de plus de 50 ans (comparable à A).

D : CDD, le temps partiel est subi, horaires journaliers variables pour 47% ou postés pour 5%, absence impossible, l'entreprise détermine les horaires pour 65% avec choix possible pour 12%, la récupération des heures est sans objet, âge : 9% de moins de 25 ans, et 40% de [25, 40[.

E : CDD, le temps partiel est subi, horaires journaliers variables pour 57% ou postés pour 7%, absence possible pour 76% et impossible pour 18%, l'entreprise détermine les horaires, pas de récupération des heures, âge : 20% de moins de 25 ans, et 39% de [25, 40[.

On complète cette typologie par la description au second niveau, avec un contrôle de cohérence entre le vécu du semainier (comptage des actifs à 10h, 16h et 21h le samedi, dimanche et mercredi) et les réponses données aux 4 questions concernant le travail de nuit, le samedi, le dimanche et le mercredi.

Table 3 : Second niveau. Les valeurs associées à des valeurs test supérieures à 1 sont en gras. La partie droite de la table indique les comptages des actifs à 10h, 16h, 21h les samedis, dimanches et mercredis.

En %	Jamais	parfois	habitud	Nombre d'actifs à 10h, 16h et 21h									
A				A									
Night	91	7	1	Total	141								
Sam	72	23	6	Sam_10h	8	6%	Sam_16h	4	3%	Sam_21h	0	0%	
Dim	83	15	2	Dim_10h	8	6%	Dim_16h	6	4%	Dim_21h	1	1%	
Mer	28	21	51	Mer_10h	57	40%	Mer_16h	55	39%	Mer_21h	1	1%	
B				B									
Night	94	4	2	Total	100								
Sam	60	21	19	Sam_10h	12	12%	Sam_16h	8	8%	Sam_21h	3	3%	
Dim	77	20	3	Dim_10h	60	60%	Dim_16h	38	38%	Dim_21h	2	2%	
Mer	25	7	68	Mer_10h	79	79%	Mer_16h	35	35%	Mer_21h	2	2%	
C				C									
Night	94	6	0	Total	108								
Sam	41	19	40	Sam_10h	100	93%	Sam_16h	49	45%	Sam_21h	1	1%	
Dim	78	13	9	Dim_10h	32	30%	Dim_16h	21	19%	Dim_21h	2	2%	
Mer	20	12	68	Mer_10h	88	81%	Mer_16h	49	45%	Mer_21h	2	2%	
D				D									
Night	79	10	11	Total	110								
Sam	35	18	46	Sam_10h	43	39%	Sam_16h	34	31%	Sam_21h	4	4%	
Dim	67	19	14	Dim_10h	40	36%	Dim_16h	25	23%	Dim_21h	8	7%	
Mer	25	13	63	Mer_10h	45	41%	Mer_16h	25	23%	Mer_21h	8	7%	
E				E									
Night	93	5	2	Total	107								
Sam	30	21	49	Sam_10h	19	18%	Sam_16h	32	30%	Sam_21h	9	8%	
Dim	76	16	8	Dim_10h	10	9%	Dim_16h	29	27%	Dim_21h	10	9%	
Mer	16	20	64	Mer_10h	20	19%	Mer_16h	51	48%	Mer_21h	13	12%	

Des temps partiels différenciés par leurs rythmes de travail

On complète alors la description des classes :

A : Ils ne travaillent pas la nuit, ni le samedi, ni le dimanche, leurs activités sont réduites le mercredi. Il y a convergence entre le semainier et le questionnaire.

B : Ils ne travaillent pas la nuit, leurs activités sont très réduites le samedi (légèrement moins que dans le questionnaire), les autres jours de la semaine l'activité est surtout matinale. Sur la question du dimanche, il y a une divergence marquée entre le semainier (60% d'actifs à 10h) et le questionnaire (77% déclarent ne jamais travailler le dimanche).

C : Ils ne travaillent pas la nuit, travaillent surtout le mercredi et le samedi matin avec une activité plus réduite le dimanche (et le lundi). Sur la question du dimanche, il y a une légère divergence entre le semainier (30% d'actifs à 10h) et le questionnaire (9% déclarent travailler habituellement le dimanche).

D : Un peu de travail de nuit, mais moins que dans le questionnaire, activité réduite le samedi et le dimanche, travail surtout le mercredi matin (activité très réduite le lundi et le mardi). Peu de divergence entre le semainier et le questionnaire.

E : Un peu de travail de nuit mais plus que dans le questionnaire, travail surtout l'après midi du lundi ou vendredi avec une activité plus réduite le samedi et le dimanche, avec une légère divergence pour le mercredi entre le semainier (48% d'actifs à 16h) et le questionnaire (64% déclarent travailler habituellement le mercredi).

4. Conclusion

On peut enfin résumer l'ensemble de la typologie en représentant les niveaux moyens d'activité des individus de chacune des cinq classes. Ces courbes complètent les comptages partiels effectués à 10h, 16h, 21h le mercredi, samedi et dimanche, et sont en parfaite adéquation avec les profils de semaines types obtenus par la classification de Kohonen.

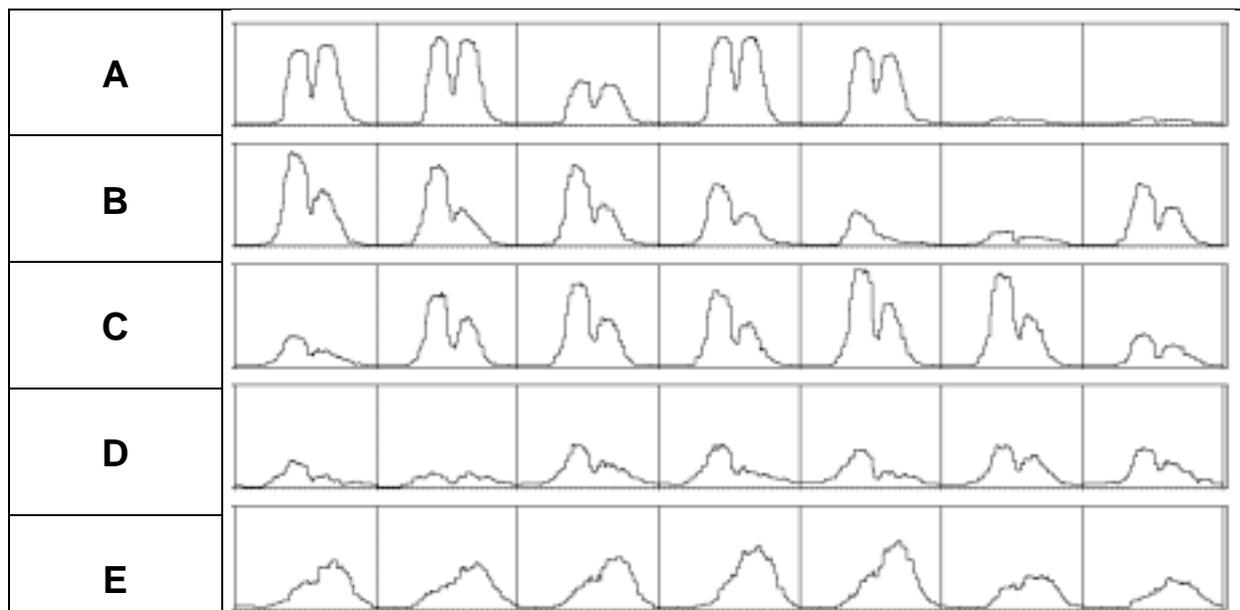


Figure 3 : Profils moyens d'activité des individus de chacune des 5 super classes mises en évidence.

Des temps partiels différenciés par leurs rythmes de travail

Les cinq classes sont ordonnées selon un âge décroissant et une qualité des conditions de travail également décroissante. En allant de A vers E, on part des CDI de plus de 25 ans qui ont choisi le temps partiel, qui ne travaillent pas la nuit, ni le samedi, ni le dimanche, pour arriver aux CDD, qui subissent le temps partiel, sont plus jeunes, (pour 20% d'entre eux, ils ont moins de 25 ans), qui ont des horaires variables voire postés, et travaillent le samedi, le dimanche et parfois la nuit.

Ainsi, non seulement l'analyse synthétique des semainiers couplée à l'analyse statistique des caractéristiques individuelles et professionnelles des salariés questionnés met en avant l'hétérogénéité des emplois à temps partiel en terme de rythme de travail, mais elle met surtout en évidence le parallélisme qui peut être tracé entre une progression constante (de A vers E) de la précarité (au sens d'horaires postés ou variables, de travail de nuit fréquent, de travail de week-end quasi habituel mais aussi au sens de contrat de travail plus précaire avec des contrats à durée déterminée) et une typologie des populations féminines (des plus âgées aux plus jeunes). Il semble donc exister une échelle de précarité qui montre que le temps partiel « choisi » est le plus souvent en contrat à durée indéterminée avec des horaires souples, voire « à la carte », choisis par le salarié, réguliers, avec une grande liberté d'absence et qu'il est dans ce cas souvent associé à une population féminine d'âge moyen ou élevé. En revanche, le temps partiel « non choisi » serait, et ce résultat n'est pas surprenant, associé à des contrats à durée déterminée où les horaires sont postés ou variables, déterminés par l'entreprise, où la liberté d'absence des salariés est limitée et où le travail de nuit et du week-end est fréquent. La population des ces « temps partiels subis » est une population jeune (9 et 20% de moins de 25 ans dans les semaines de types D et E). Dans ce dernier cas, on peut supposer que l'emploi à temps partiel ne constitue qu'un emploi « faute de mieux ».

Le travail à temps partiel est donc pluriel, tant dans ses rythmes de travail, ses conditions de travail (travail de nuit, du week-end), ses populations (toutes féminines mais plus ou moins jeunes) et cette pluralité met à jour la multiplicité des motifs (contrainte du marché, contrainte familiale, souhait personnel, retraite partielle...) qui conduisent les salariés à utiliser cette forme d'emploi.

Remerciements : Nous remercions Colin Marchika et Alain Chenu (CREST, Laboratoire de Sociologie Quantitative), qui nous ont fourni le programme SAS afin de lire les informations du semainier.

Références

M. Cottrell & P. Rousset (1997), The Kohonen algorithm: a powerful tool for analysing and representing multidimensional quantitative et qualitative data, *Proc. IWANN'97*, Lanzarote.

M. Cottrell, J. C. Fort & G. Pagès (1998), Theoretical aspects of the SOM Algorithm, *Neurocomputing*, **21**, p. 119-138.

P. Letrémy & M. Cottrell (2001), Temps de travail des formes particulières d'emploi : le cas particulier du temps partiel, Journées ACSEG 2001, Rennes.

P. Letrémy & M. Cottrell (2002), Working times in atypical forms of employment : the special case of part-time work, Journées ACSEG 2001, Rennes, à paraître dans *Connectionist Approaches in Economics and Management Sciences*, Kluwer.

P. Letrémy, M. Cottrell, S. Macaire, C. Meilland, F. Michon (2001), Le temps de travail des formes particulières d'emploi, Rapport final, IRES, Noisy-le-Grand, February 2001.

P. Letrémy, M. Cottrell, S. Macaire, C. Meilland, F. Michon (2002), Le temps de travail des formes particulières d'emploi, à paraître dans *Economie et Statistique*, **352-353**.

Des temps partiels différenciés par leurs rythmes de travail

S. Kaski (1997): Data Exploration Using Self-Organising Maps, *Acta Polytechnica Scandinavia*, 82.

T. Kohonen (1984, 1993): *Self-organization and Associative Memory*, 3^{ed.}, Springer.

T. Kohonen (1995): *Self-Organizing Maps*, Springer Series in Information Sciences Vol 30, Springer.

P. Boisard., J. D. Fermanian (1999), Les rythmes de travail hors normes, *Economie et Statistique*, n°321-322,1/2, pp. 111-132.

J. Bué, C. Rougerie (2000), L'organisation des horaires: un état des lieux en mars 1998, *Les Dossiers de la Dares*, n°1-2, pp. 9-15.

J. Freyssinet in G. Cette (1999), Le temps partiel en France, Paris, *La Documentation Française* (collection "Les rapports du Conseil d'Analyse économique"), 222 p.

B. Galtié (1998), Les emplois des salariés à temps partiel du secteur privé – Diversité des emplois et des conditions de travail, *Conseil Supérieur de l'Emploi, des Revenus et des Coûts*, n°98-03, 39 pages.

C. Bourreau-Dubois, O. Guillot, E. Jankeliowitch-Laval (2001), Le travail à temps partiel féminin et ses déterminants, dans *Economie et Statistique*, n°349-350, pp. 41-61.

Insee (1982), Enquête Emploi

Insee (2001), Enquête Emploi

S. Paugam (2000), Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle, *Presses Universitaires de France*, Paris, 437 p., (collection "Le lien social", Documents d'enquête series).